

**INTER**

N° 128 Mai 2016  
Mensuel • 4,90€

# entreprises

MARTINIQUE • GUADELOUPE • GUYANE

*Décoder le présent pour construire l'avenir !*

**AUX ANTILLES-GUYANE :**

## La révolution numérique débarque dans le BTP

**MUTUELLE UFR :  
AUTOPSIE  
D'UNE GREVE  
UN AN APRÈS**  
L'enjeu : demeurer  
indépendante !

**DANS MOINS  
DE 15 ANS,  
LE BATEAU VA  
RAFLER LE TRAFIC**  
vers la Dominique et  
Sainte-Lucie. La vision  
de Roland Bellemare,  
DG de l'Express des îles

**COMPLÉMENTAIRE  
SANTÉ OBLIGATOIRE**  
Mutuelles, assurances,  
banques : personne  
n'a encore gagné !



**ENTRETIEN**  
**Nicolas Clémenté**  
**Nicolas Ursulet**  
Martinique Surf Pro



N°128 - Mai - Mensuel - 4,90€



8 378276 930706

# QUESTIONS

## Coparef : le certificat CléA pour un socle commun de compétences

**Le plan "500 000 formations" du gouvernement va financer l'amorce.**

**Le Coparef est l'outil paritaire pour accompagner la transformation de l'offre de formation.**

**Premier vice-président de l'UDE-Medef Guadeloupe, vous venez d'être porté pour un an à la présidence du Coparef : qu'est-ce que c'est ?**

Le Coparef, ou Comité paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation, est un organisme paritaire créé par le Comité national pour l'emploi et la formation. Le Coparef de Guadeloupe comme ceux de Martinique et de Guyane, existe de manière administrative depuis 2015. 2016 est l'année du déploiement avec la mise en place de la première présidence.

Notre principale mission est de mettre en place le certificat professionnel CléA. C'est un socle commun de connaissances et de compétences professionnelles nécessaires à tous pour une bonne insertion dans l'activité professionnelle. Il

a été défini par les partenaires sociaux dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle. C'est le premier certificat interprofessionnel produit par les partenaires sociaux.

**Quelles sont les compétences requises pour obtenir le certificat CléA ?**

Les compétences requises dans le cas du CléA sont au nombre de sept. Il s'agit tout d'abord de la maîtrise de la communication en français, des règles de base de calcul, des techniques du numérique. Il s'agit en outre de l'aptitude à suivre des règles et à travailler en équipe, et à faire preuve d'autonomie. Enfin, les deux derniers items sont la capacité d'apprendre tout au long de la vie ainsi que la maîtrise des gestes et postures liées à l'hygiène, à la sécurité et à l'environnement. Les compétences listées par le CléA sont désormais le minimum demandé dans le milieu professionnel.

**Le Coparef est donc chargé, en région de mettre en place le CléA. Comment allez-vous vous y prendre ?**

Nous sommes en plein déploiement de ce dispositif, d'autant que nous sommes signataires, avec le Conseil régional de Guadeloupe, du plan "500 000 formations" lancé par le Président de la République François Hollande. Il s'agit avant le 31 décembre 2016, de parvenir à 1 millions de formations sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil régional de Guadeloupe s'est engagé sur 3000 emplois supplémentaires, qui viendront s'ajouter aux 5 316

**Rapido**  
imprimeur numérique - studio

**Ultra fashion.**

Notre partenaire imprimeur.

Tél. 0596.75.61.76 - 0596.75.36.64  
Fax. 0596.75.64.29 - rapido.imprimerie@gmail.com

## LA MARTINIQUE A AUSSI SON PLAN

La Collectivité territoriale de Martinique (CTM) a également signé une convention avec l'Etat et le Comité paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation professionnelle (COPAREF) Martinique, une convention tripartite qui s'inscrit dans le cadre du "Plan 500 000 formations supplémentaires" impulsé par le gouvernement. La Martinique s'est donc engagée à hauteur de 7500 formations d'ici la fin de l'année, pour un budget de 11,3M€ apporté par le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP).

# D'ACTU À ...

que nous avons déjà programmés, soit un total de 8 316 formations proposées à des Guadeloupéens pour sécuriser leur parcours professionnel.

## Quelle est votre feuille de route pour qu'ils se concrétisent ?

Notre première action est d'habiliter les organismes de formation qui seront en capacité de mettre en œuvre de manière opérationnelle le CléA. Nous avons lancé notre appel à candidature pour les centres locaux, en sachant que le Greta et l' Afpa ont eux une habilitation nationale valable au niveau local.

## Quelles conditions devront remplir ces organismes ?

Ils devront disposer des capacités suffisantes dans les sept champs pour pouvoir mettre en place le CléA. C'est-à-dire, soit être en capacité de former des formateurs, soit de pouvoir évaluer eux même les candidats, et tout cela, selon un cahier des charges précis. Nous avons scindé la Guadeloupe selon ses cinq communautés d'agglomération, plus la Communauté de communes de Marie-Galante et nous voulons disposer d'organismes de formation sur l'ensemble de ces territoires.

## Quand devront-ils être opérationnels ?

Nous souhaitons recevoir les candidatures des organismes de formation jusqu'au 31 mai. Nous utiliserons le mois de juin pour valider et signer les conventions afin que les centres de formation soient opérationnels le 1er juillet.

## Quelle sera donc la mission du Coparef dans ce dispositif ?

Outre nous assurer de la disposition préalable des prérequis, notre rôle sera d'orienter les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, de longue durée et les salariés vers les organismes habilités dans les sept champs du CléA, de suivre le flux d'attribution des certificats et enfin de définir un dispositif d'évaluation final.

## Comment seront financées ces formations ?

Elles sont financées dans le cadre du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) pour un coût forfaitaire de 3 000€ par formation, soit un montant de 15,9M€ pour la Guadeloupe. Ce plan est une opportunité pour transformer et renouveler l'offre de formation afin de l'adapter aux métiers de demain, liés notamment au numérique ou encore à la transition écologique. ■■



Charles François,  
Président du Coparef  
Guadeloupe.